

## **Proposition de délibération pour une action climat**

Considérant l'urgence d'adopter des actions pour lutter contre les dérèglements climatiques, urgence attestée par le monde scientifique.

Considérant la mobilisation citoyenne et en particulier la mobilisation des jeunes qui demandent que les décideurs politiques mettent en oeuvre une politique climatique à la hauteur des conclusions scientifiques.

Considérant que la proposition de loi climat cosignée notamment par les partis francophones et actuellement en discussion au Parlement fédéral propose notamment une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 55 % en 2030 par rapport à 1990.

Considérant que pour atteindre cet objectif, tous les niveaux de pouvoir doivent s'investir sans attendre et en particulier le niveau communal, le plus proche de la population.

Considérant que les bâtiments représentent en Belgique le secteur qui consomme le plus d'énergie, à savoir près de 40 % de la consommation totale.

Considérant que la commune peut aisément agir auprès des habitants et des propriétaires privés et publics pour encourager des opérations de rénovation énergétique.

Considérant que 30% des déperditions thermiques d'un bâtiment se font par la toiture.

Considérant qu'il est possible d'agir pour réduire les déperditions, augmenter le confort des habitations, générer des économies et participer activement à la lutte contre le réchauffement climatique

Considérant que grâce à une thermographie aérienne de l'ensemble des bâtiments du territoire communal réalisée à l'initiative de la commune, tous les habitants pourraient estimer le niveau d'isolation de leur toiture et aussi découvrir l'évaluation du potentiel photovoltaïque de leur bâtiment.

Considérant que, parallèlement, il est opportun que la commune organise une sensibilisation des habitants et propriétaires à l'intérêt d'isoler leurs logements et, ensuite, les accompagne pour les aider à définir les projets de rénovation énergétique les plus efficaces et les plus abordables.

Le Conseil communal de Visé décide à l'unanimité :

Article 1 : de charger le Collège de préparer une action de thermographie aérienne permettant d'identifier la déperdition thermique des bâtiments présents sur le territoire communal et de lui soumettre en temps utile un projet de marché public afin de pouvoir mener à bien cette action au début du prochain hiver.

Article 2 : de charger le Collège de préparer parallèlement à cette action une opération de sensibilisation et d'accompagnement des citoyens aux meilleurs choix en matière de rénovation énergétique des bâtiments, notamment par la mise à disposition d'une expertise pour répondre aux questions, cibler les travaux prioritaires, analyser les devis reçus (entreprises locales sélectionnées) ainsi que la faisabilité financière du projet.